



Contravention mais conduite sans permis

Par **celimine_old**, le 11/09/2007 à 14:22

Bonjour,

un ami a reçu une contravention suite à un excès de
Il veut bien payer l'amende mais après automatiquement le retrait du point va poser pb

merci de me répondre

Par **Adam Kadamon**, le 13/09/2007 à 20:11

Bonjour,

Dans le cas d'un PV remis en main propre : Les agents verbalisateurs vont vérifier qu'il est bien titulaire du permis qu'il a déclaré ne pas pouvoir présenter. Il sera donc poursuivi pour défaut de permis de conduire et encourt 15 000€ d'amende et un an de prison.

Dans le cas d'un radar automatique, il ne pourra fournir les références de son permis... qu'il n'a pas... donc... résultat identique.

Cordialement.